Nations Unies CAC/cosp/2017/4

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale 21 août 2017 Français Original: anglais

Septième session

Vienne, 6-10 novembre 2017 Point 4 de l'ordre du jour provisoire* **Prévention**

> Application de la résolution 6/6 de la Conférence, intitulée "Suite donnée à la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption"

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

- 1. À sa sixième session, tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est félicitée des progrès accomplis par les États parties et le Secrétariat dans la mise en œuvre de la résolution 5/4, intitulée "Suivi de la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption", et des résolutions 4/3 et 3/2, sur le même thème, adoptées précédemment. Dans l'esprit de ces textes, elle a adopté la résolution 6/6, intitulée "Suite donnée à la Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption". Elle a également prié le Secrétariat de lui présenter à sa septième session ainsi qu'à ses organes subsidiaires concernées à leurs réunions intersessions un rapport sur l'application de la résolution 6/6.
- 2. Le présent document doit servir de point de départ au débat que la Conférence consacrera à la planification d'une action efficace en matière de prévention de la corruption. Il renseigne sur les initiatives prises au niveau mondial, régional ou national par les États parties avec l'appui du Secrétariat entre août 2015 et juillet 2017. Par ailleurs, en complément, les États parties sont invités à faire part, en particulier au cours des discussions qui porteront sur la prévention lors de la septième session de la Conférence, de toute information supplémentaire concernant les activités qu'ils auront menées en application de ladite résolution.

II. État de l'application de la résolution 6/6

A. Groupe de travail sur la prévention de la corruption

3. Dans sa résolution 6/6, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées au chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Elle a encouragé les États parties à continuer de faire part au Secrétariat d'informations nouvelles et actualisées concernant





^{*} CAC/COSP/2017/1.

les bonnes pratiques de prévention de la corruption, pour que celui-ci les recueille, les organise de façon systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire. Elle a prié le Secrétariat de continuer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de jouer le rôle d'observatoire et d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail sur la prévention de la corruption en y ajoutant toute information pertinente.

4. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de recueillir des informations et de les afficher, classées par article de la Convention et par thème, sur le site Web thématique du Groupe de travail¹. Pour la septième réunion du Groupe de travail, en 2016, 39 États avaient présenté des informations sur les sujets abordés, et pour la huitième réunion, en 2017, 52 États parties l'avaient fait. Les communications reçues dans les délais ont été analysées et présentées dans les documents CAC/COSP/WG.4/2016/2, CAC/COSP/WG.4/2016/3, CAC/COSP/WG.4/2017/2 et CAC/COSP/WG.4/2017/3. Ces documents, ainsi que toutes les communications reçues, tous les exposés faits pendant les réunions, tous les rapports pertinents et des liens vers d'autres sources d'informations, ont été mis à disposition sur le site susmentionné, avec l'autorisation des États concernés.

B. Secteur public

Indépendance et efficacité des organes de lutte contre la corruption

- 5. À l'échelle mondiale, l'ONUDC a poursuivi sa coopération étroite avec l'Association internationale des autorités anticorruption (IAACA), notamment en participant à sa neuvième conférence annuelle et assemblée générale, tenue en Chine en mai 2016. Dans le document qui en est issu, la Déclaration de Tianjin, les États parties ont été invités, entre autres, à s'inspirer de la Convention pour mettre en place des organes de lutte contre la corruption ou réformer ceux qui existent.
- Au niveau régional, en Afrique, l'ONUDC a aidé la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à créer son propre Comité de lutte contre la corruption. Deux réunions se sont tenues en octobre et novembre 2015 au Botswana, à l'occasion desquelles 15 membres de la Communauté ont débattu de la complémentarité entre la Convention et le Protocole de la SADC contre la corruption. L'ONUDC a également travaillé avec le Centre de lutte contre la corruption des pays africains membres du Commonwealth pour recenser et répertorier les modes opératoires normalisés suivis par les autorités anticorruption dans ces pays. En outre, il a appuyé la réunion fondatrice du Réseau des institutions nationales anticorruption d'Afrique centrale (RINAC) qui s'est tenue en octobre 2015 au Gabon. En 2016, l'ONUDC a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Association est-africaine des autorités anticorruption, avec laquelle il a eu une série de rencontres bilatérales. Il a aussi aidé à organiser la réunion de l'Assemblée générale du Réseau des institutions nationales anticorruption d'Afrique de l'Ouest, tenue en juillet 2016 au Bénin, et pris part à la deuxième réunion de l'Assemblée générale de l'Association des autorités anticorruption d'Afrique, qui a eu lieu au Congo en avril 2017.
- 7. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDC a assisté à la troisième réunion spécialisée des ministres et hautes autorités de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la prévention et la répression de la corruption, qui s'est tenue au Panama en octobre 2015, et il a contribué à la rédaction de la Déclaration de Panama, dans laquelle les États se sont engagés à renforcer la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne ainsi qu'à accroître la coopération régionale. En mars 2016, à la Trinité-et-Tobago, il a assisté à la deuxième réunion de l'Association des commissions pour l'intégrité et des organes de lutte contre la corruption des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, pour discuter des problèmes d'intégrité et des solutions adaptées aux petites îles des Caraïbes.

¹ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/thematic-compilation-prevention.html.

- 8. En Asie, l'ONUDC a dispensé une session de formation à l'occasion d'un séminaire sur les innovations en matière de prévention de la corruption organisé par la Commission nationale thaïlandaise de lutte contre la corruption; il y a présenté aux agents des organes de lutte anticorruption des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) des exemples d'application du chapitre II de la Convention, en particulier des articles 7, 8, 10 et 13. Il a assisté à la réunion que le Groupe de travail anticorruption et protransparence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique a tenue au Viet Nam en février 2017 afin d'examiner la mise en œuvre de son plan stratégique pluriannuel pour la période 2013-2020, notamment le renforcement des organes de lutte anticorruption.
- 9. Au niveau national, l'ONUDC a fourni des conseils spécialisés concernant la structure, le rôle et les pouvoirs des organes de lutte anticorruption ainsi que l'élaboration de lois portant création de tels organes en Afghanistan, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Guatemala, aux Îles Salomon, au Niger et au Timor-Leste. Plusieurs lois ont par la suite été adoptées.
- 10. L'ONUDC a également aidé les organes de lutte anticorruption à concevoir des stratégies de renforcement des capacités au Cambodge, en Indonésie, au Kosovo², au Maroc, au Mozambique, au Myanmar, au Nigéria et en République démocratique populaire lao. Il a aussi aidé la Somalie à rédiger une loi portant création d'un tel organe et l'a conseillée pour la mise au point d'une stratégie dans ce domaine.
- 11. Dans de nombreux pays, l'ONUDC a appuyé non seulement les activités préventives des organes de lutte anticorruption mais aussi le renforcement des capacités en matière d'enquêtes et de poursuites visant des infractions de corruption. Cette assistance étant sans relation avec l'objet premier de la résolution 6/6, elle n'est pas décrite dans le présent rapport mais dans la note du Secrétariat sur l'assistance technique à l'appui de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2017/3).

Désignation des autorités compétentes

12. Le Secrétaire général a reçu de 106 États parties des notifications dans lesquelles étaient désignées les autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme l'exige le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Une liste actualisée est mise à la disposition des autorités compétentes et des administrations publiques dans un répertoire en ligne (www.unodc.org/compauth uncac/en/index.html).

Renforcement de l'intégrité, de la transparence, de la responsabilité et de l'état de droit

Stratégies de lutte contre la corruption

- 13. L'une des principales mesures prises par les États pour coordonner les réformes anticorruption a été l'adoption de stratégies nationales dans ce domaine. Afin de venir en aide aux autorités de lutte contre la corruption, qui assurent souvent la direction de cette tâche complexe, ainsi qu'à d'autres acteurs, l'ONUDC a conçu une publication intitulée Stratégies nationales de lutte contre la corruption: Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre³, qui a été officiellement rendue publique en septembre 2015 et qui existe en anglais, arabe, espagnol et français.
- 14. Depuis juillet 2015, l'ONUDC a aidé plus d'une vingtaine d'États parties à élaborer des politiques et stratégies de lutte contre la corruption, à réviser celles qui étaient en place ou à en suivre la mise en œuvre, notamment par des activités de

V.17-05904 3/17

² Toute référence au Kosovo dans le présent document devrait être interprétée conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

³ Toutes les publications de l'ONUDC relatives à la lutte contre la corruption qui sont mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/corruption/publications.html.

- renforcement des capacités, la prestation d'avis et la participation aux réunions sur le sujet. Un tel appui a été fourni, entre autres, à l'Afghanistan, à l'Afrique du Sud, à l'Égypte, à El Salvador, à la Hongrie, aux îles Cook, aux Îles Salomon, à l'Iran (République islamique d'), au Kenya, à Kiribati, au Kosovo, au Mexique, à la Namibie, au Niger, au Nigéria, au Panama, au Qatar, à la République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, à la Tunisie, à l'Ukraine, au Vanuatu et au Viet Nam.
- 15. Ainsi, dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique qu'ils mènent conjointement, l'ONUDC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé Kiribati et le Vanuatu à mettre en place des comités nationaux anticorruption chargés de coordonner l'élaboration de stratégies nationales et de réformes plus larges en la matière. Ils ont organisé des ateliers sur les stratégies de lutte contre la corruption au Vanuatu et aux Îles Salomon et apporté leur concours à ce dernier pays pour l'élaboration d'une loi anticorruption. Une fois la stratégie nationale des Îles Salomon adoptée, un projet national de lutte contre la corruption a été mis en place pour en faciliter la mise en œuvre.
- 16. L'assistance apportée en Égypte a été axée sur le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Au Qatar, l'ONUDC a lancé avec l'autorité chargée du contrôle et de la transparence de l'administration un projet consistant à élaborer une stratégie nationale pour l'intégrité, la transparence et la responsabilité, assortie d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Au titre d'un projet plus vaste du PNUD, l'ONUDC a fourni une assistance technique à l'Agence de lutte contre la corruption du Kosovo pour la réalisation d'une analyse des lacunes à combler dans l'application de la Convention et la conduite d'un atelier sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption tenant compte des résultats de cette analyse et des recommandations connexes. Au Mexique, l'ONUDC a aidé à concevoir un nouveau dispositif national de lutte contre la corruption prenant la forme d'un outil numérique, ainsi qu'à créer un mécanisme national d'examen à l'appui de l'application de la Convention au niveau des états, et 32 dispositifs locaux de lutte contre la corruption.

Transparence

- 17. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDC a contribué au séminaire régional sur la transparence qu'ont organisé en janvier 2016 le Panama et le Réseau latino-américain pour la transparence et l'accès à l'information, en présentant des bonnes pratiques en la matière.
- 18. Dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, une aide a été apportée aux Îles Salomon pour la mise au point d'une loi et d'une politique sur le droit à l'information, aux Fidji et aux Palaos pour la révision de leurs lois et procédures relatives à l'accès à l'information, et au Vanuatu pour la sensibilisation au projet de loi et à la politique sur le droit à l'information qui avaient été élaborés avec l'appui du Projet. L'ONUDC a également commencé à aider la Gambie à rédiger un projet de loi sur l'accès à l'information en août 2017.

Intégrité

- 19. En août 2015, l'ONUDC a dispensé, en collaboration avec la Commission indépendante contre la corruption de Maurice, un cours de perfectionnement qui s'adressait aux agents chargés des questions d'intégrité et qui a été l'occasion de rassembler des contributions en vue d'un outil de gestion de l'intégrité destiné aux agents en poste dans les ministères nationaux. L'ONUDC a participé à l'étude de cet outil, qui a ensuite été lancé en juin 2016.
- 20. Au Cambodge, l'ONUDC a facilité les consultations entre acteurs nationaux concernant l'élaboration d'un code de déontologie pour l'administration publique. Aux Fidji, dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, une aide a été offerte pour l'élaboration de codes de conduite à l'usage d'un certain nombre d'organismes publics.

21. Lors d'un cours de formation sur l'évaluation des risques de corruption liés au système d'administration en ligne du Nigéria, l'ONUDC a fait un exposé à l'intention des agents chargés de la lutte contre la corruption à l'Académie de lutte anticorruption du pays. En outre, en coordination avec son Bureau de pays au Nigéria, il a présenté plusieurs autres exposés sur les mesures de prévention de la corruption et les plans d'action en la matière pour l'Équipe spéciale interinstitutions sur la corruption.

Responsabilité et état de droit

22. L'ONUDC a participé aux Émirats arabes unis, en décembre 2016, au vingt-deuxième Congrès international des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, où il a été question de l'intérêt de la Convention pour les travaux de ces organismes. Au titre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, il a, avec l'Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique sud, lancé un programme pilote d'échange qui s'adresse aux services d'audit de Kiribati et des Fidji.

Signalement d'actes de corruption

23. L'ONUDC a aussi apporté une assistance technique aux niveaux mondial, régional et national pour la mise en place de mesures visant à faciliter le signalement d'actes de corruption et la protection des lanceurs d'alerte et des témoins. Cette assistance a principalement visé à permettre aux États parties de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et de répondre aux besoins d'assistance technique recensés par la même occasion. Les activités en question sont décrites dans le rapport sur l'assistance technique (CAC/COSP/2017/3).

Déclarations de patrimoine et conflits d'intérêts

- 24. Une assistance a été fournie à l'Égypte et à l'État de Palestine afin qu'ils modernisent et mettent à niveau les systèmes de déclarations d'avoirs en place. L'atelier de renforcement des capacités qui s'est déroulé dans l'État de Palestine, par exemple, a permis de donner des exemples de ce qui était fait dans d'autres pays de la région et d'ailleurs, ainsi que de tenir des séances sur les applications en ligne, les procédures de vérification et l'accès du public aux données. En 2016, l'ONUDC a organisé une série de mini-ateliers à l'intention de l'équipe interinstitutions du Panama chargée de la rédaction de textes législatifs, en vue de renforcer la capacité des agents concernés à modifier la loi relative aux déclarations de patrimoine. Pareillement, il a dispensé aux autorités salvadoriennes en janvier 2016 et guatémaltèques en mars de la même année des ateliers d'étude comparative des pratiques suivies en matière de gestion des systèmes de déclaration d'avoirs, de détection de l'enrichissement illicite et d'évaluation des lois nationales sur le sujet. Il a également fait des exposés sur les déclarations d'avoirs et la surveillance du train de vie des personnes en question aux Îles Salomon et au Vanuatu. L'ONUDC a en outre participé en Ukraine, en octobre 2016, à une table ronde sur la surveillance du train de vie des fonctionnaires afin de faire connaître au pays les meilleures pratiques internationales en la matière.
- 25. Enfin, l'ONUDC a renforcé sa collaboration avec les autres organisations travaillant dans le domaine des déclarations de patrimoine et des conflits d'intérêts. En 2016, il a participé à une conférence organisée par l'Initiative régionale contre la corruption pour l'Europe du Sud-Est sur la conclusion éventuelle d'un accord régional de coopération internationale dans le domaine de l'échange d'informations qui permettrait de vérifier les déclarations d'avoirs, et à une réunion sur les enseignements tirés de la lutte contre la corruption dans la sous-région qui portait sur les déclarations d'avoirs et se tenait à l'initiative de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En juin 2017, il a pris part à une conférence sur l'évaluation de l'application et de l'efficacité des systèmes devant permettre aux agents publics de déclarer leurs intérêts et avoirs qui était organisée en Géorgie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi qu'à un atelier sur les conflits d'intérêts et

V.17-05904 5/17

les déclarations d'avoirs organisé par la Banque mondiale et l'autorité nationale cambodgienne de lutte contre la corruption.

Parlementaires

26. L'ONUDC a poursuivi sa coopération avec l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption en participant à la sixième conférence de celle-ci et à une manifestation spéciale tenue en marge de la sixième session de la Conférence des États parties, en novembre 2015. De plus, au cours de la période considérée, des ateliers s'adressant aux membres des parlements ont été organisés aux Fidji, aux îles Cook, à Kiribati, à Nauru, à Nioué, aux Palaos, au Samoa, aux Tonga et à Tuvalu en collaboration entre l'Organisation et le Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique. Ces ateliers ont aidé les parlementaires à assumer leur rôle de supervision, contribué à la mise en place de comités de lutte anticorruption, renforcé les commissions des comptes publics et amélioré la connaissance de la Convention. Par ailleurs, des codes de conduite spécialisés à l'usage des parlementaires et des dirigeants ont été établis et examinés, notamment dans le cadre de consultations avec des organisations de la société civile locales. La création d'antennes de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption aux Fidji, au Samoa et aux Tonga a aussi bénéficié d'un soutien dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique. L'ONUDC a en outre aidé la Commission indépendante contre la corruption de Maurice à rédiger un code de conduite spécialisé à l'usage des parlementaires.

Passation des marchés publics

- 27. L'ONUDC a conçu un guide de ressources spécialement adapté sur la passation de marchés et la corruption dans les petits États insulaires en développement qui aborde plus particulièrement les défis à surmonter et les nouvelles pratiques suivies, et il a organisé à l'intention de ces États une conférence sur la prévention de la corruption dans la passation de marchés publics qui s'est tenue à Maurice en août 2016. L'ONUDC et le PNUD ont organisé ensemble en Thaïlande, en juillet 2017, un atelier régional sur l'évaluation des risques de corruption dans la passation de marchés publics auquel ont participé des représentants d'organes chargés des marchés et de la lutte anticorruption en Asie du Sud et du Sud-Est.
- 28. L'ONUDC a fait un exposé sur les prescriptions de la Convention concernant la prévention de la corruption dans la passation des marchés publics à la Conférence régionale sur l'intégrité des entreprises qui a été organisée à Singapour en mars 2017 par le Réseau sur la responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN. En 2017 également, il a apporté son concours au Laboratoire de suivi des travaux publics de la ville de Mexico, chargé de superviser en temps réel les travaux en cours, dans le domaine de la prévention de la corruption.

C. Secteur de la justice pénale

Intégrité des juges et des services de poursuite

- 29. En mars 2016, l'ONUDC a lancé, avec l'appui du Qatar, son Programme mondial pour l'application de la Déclaration de Doha. L'un des volets du Programme vise à renforcer l'intégrité de l'appareil judiciaire aux niveaux mondial, régional et national en facilitant la création d'un réseau mondial pour l'intégrité de la justice, en élaborant et diffusant des outils et documents sur le sujet et en aidant les autorités judiciaires à concevoir et mettre en œuvre des mesures de renforcement de l'intégrité et de prévention de la corruption dans le système judiciaire.
- 30. Depuis le démarrage du Programme, 120 juges de 47 pays ont participé à diverses activités de renforcement des capacités (conférences, ateliers et sessions de formation). En outre, plus d'un millier de juges de plus de 70 pays ont bénéficié des contributions apportées par le Programme aux manifestations internationales et régionales organisées par des associations et organes de concertation du secteur judiciaire.

- 31. En ce qui concerne le projet de constitution d'un réseau mondial pour l'intégrité de la justice, l'ONUDC a tenu une série de réunions préparatoires régionales auxquelles ont assisté des hauts magistrats d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud et du Sud-Est, et du Pacifique. Ces juges lui ont donné leur avis sur la structure et les principales fonctions et caractéristiques qui devaient être celles d'un tel réseau. L'ONUDC a également noué des partenariats avec des associations et organes de concertation internationaux et régionaux du domaine judiciaire en vue d'obtenir leur contribution et l'appui de leurs membres à la création du réseau. Il a réalisé une enquête auprès des juges et autres parties prenantes du monde entier pour leur faire connaître le projet de réseau et recueillir des informations sur leurs besoins et attentes à cet égard.
- 32. Avec l'appui du Programme mondial, l'ONUDC a fait traduire dans de nouvelles langues des outils existants tels que le Commentaire des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, le Guide de ressources sur le renforcement de l'intégrité et des capacités de la justice et le Guide d'application et cadre d'évaluation pour l'article 11. Dans le même temps, il a entrepris l'élaboration d'un module de formation sur la déontologie judiciaire qui comprend un outil d'apprentissage en ligne.
- L'ONUDC a fourni une assistance technique en matière d'intégrité aux services judiciaires de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Éthiopie, du Kosovo, de la Micronésie (États fédérés de), du Myanmar, du Nigéria, de la Tunisie et du Viet Nam. En Égypte, en Micronésie (États fédérés de), au Myanmar et au Viet Nam, il a aidé à réviser et modifier les codes de conduite à l'usage des agents du système judiciaire, du personnel des tribunaux et des procureurs. Au Kosovo, il a exécuté, et achevé en avril 2016, un projet sur l'intégrité des juges dans le cadre duquel il a fait un diagnostic de la situation et dispensé un ensemble de 14 sessions de formation à différents acteurs de l'appareil judiciaire. Au Myanmar, il a appuyé une évaluation des dispositifs mis en place pour garantir l'intégrité des juges ainsi que la formulation de recommandations touchant la révision du Code d'éthique judiciaire et la création d'une commission judiciaire. En Tunisie, dans le cadre d'un programme de formation des formateurs, l'ONUDC a contribué à l'élaboration d'un manuel sur l'intégrité de la justice pour l'institut de formation des magistrats tunisiens et a dispensé une formation aux juges en exercice et étudiants sur la base de ce manuel. Un projet comprenant un volet sur l'intégrité des juges et des agents chargés des poursuites a été lancé en El Salvador.
- 34. Dans un souci de complémentarité et de collaboration interinstitutions, l'ONUDC a poursuivi son partenariat avec l'Association internationale du barreau en participant à une réunion d'experts sur l'intégrité de la justice au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à une table ronde sur le même sujet lors de la Conférence annuelle de l'Association, en octobre 2015. Il a aussi participé au sixième Forum annuel de Genève des juges et avocats, sur la responsabilité judiciaire, organisé par la Commission internationale de juristes (CIJ) en décembre 2015. Il a contribué au guide de la CIJ sur la responsabilité judiciaire, qui a été publié en 2016.

Police et services de détection et de répression

- 35. En Afrique de l'Ouest, l'ONUDC et la Police nationale du Niger ont accueilli, en octobre 2015, une réunion régionale destinée aux pays de la région du Sahel qui portait sur la lutte contre la corruption, notamment dans la police. Les participants se sont engagés à élaborer à l'intention de la police des stratégies nationales de lutte contre la corruption, toujours avec le soutien de l'ONUDC. En mai 2017, ce dernier a coorganisé avec le Ministère thaïlandais des affaires étrangères la conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération en matière de gestion des frontières dans la région de l'ASEAN. Il a fait des exposés sur le rôle de la Convention et de la lutte anticorruption à l'appui du programme d'action de l'ASEAN pour l'intégration économique et la sécurité régionale.
- 36. L'ONUDC a soutenu des projets et activités visant à renforcer l'intégrité des services de police et autres services de détection et de répression dans des pays comme le Burkina Faso, El Salvador, le Kenya, le Panama, la Tunisie et le Viet Nam.

V.17-05904 **7/17**

En El Salvador, par exemple, il a contribué à l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes pour la section chargée de la responsabilité professionnelle qui avait été nouvellement créée au sein de la Police nationale civile, ainsi que de procédures régissant toute action conjointe de cette dernière et des forces armées. Il a également appuyé l'élaboration d'une méthode de cartographie des risques de corruption concernant la sécurité des frontières et la mise en œuvre de la cartographie des risques au sein de la Police nationale panaméenne. En outre, il a participé à une conférence régionale organisée en mars 2016 par l'Inspection générale de cette même Police sur les bonnes pratiques suivies et les nouvelles initiatives prises dans le domaine de la prévention de la corruption. L'ONUDC a rassemblé des fonctionnaires de la police, de la gendarmerie et des douanes burkinabé en mars 2017 pour promouvoir l'élaboration de stratégies d'intégrité institutionnelle à l'intention des agents de ces services.

37. En partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et Transparency International, l'ONUDC a lancé le projet de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST). Dans ce cadre, il a organisé au Panama en janvier 2017 un atelier inaugural qui a réuni des représentants de différents services de détection et de répression s'occupant d'affaires de trafic de drogues dans les pays participants. Il y a été question principalement de l'intégrité et de la responsabilité institutionnelles comme éléments propres à améliorer l'efficacité des enquêtes et la résistance des services compétents à toute infiltration. Les participants ont cerné les problèmes communs et domaines prioritaires en matière d'échange de connaissances et défini l'assistance technique devant être fournie dans le cadre du projet.

Douanes

- 38. En février 2016, l'ONUDC a tenu au Panama un atelier sur la lutte contre la contrebande et le renforcement des mesures anticorruption auquel ont assisté des représentants des autorités nationales responsables des douanes, des affaires maritimes et du canal, qui devaient ainsi mieux comprendre l'intérêt que présentait la cartographie des risques pour déterminer les probabilités de corruption et les conséquences de celle-ci. Des ateliers similaires sur la corruption dans le contexte douanier ont été organisés en mars 2016 pour des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. En outre, le projet de cartographie des risques de corruption appuyé par l'ONUDC sera mis en œuvre au sein de la Direction nationale des douanes et du Service national des frontières du Panama. L'ONUDC a également fait des exposés lors d'ateliers sur la prévention de la corruption destinés aux autorités douanières d'El Salvador.
- 39. L'ONUDC a conduit en Namibie, en septembre et novembre 2016 respectivement, des ateliers sur l'évaluation des risques de corruption qui s'adressaient aux autorités douanières et portuaires. Il a aussi aidé le Ministère namibien des finances à mettre au point un plan d'action concrète pour faire face aux risques identifiés. Au Mexique, il a aidé à évaluer la manière dont les nouveaux programmes et politiques mis en œuvre par les douanes nationales contribuaient à prévenir la corruption dans le secteur douanier.

Prisons

40. L'ONUDC a mis la dernière main au manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons, qui sera rendu public en novembre 2017. Dans le cadre d'un projet sur les prisons panaméennes, il a continué d'aider les services de supervision du système pénitentiaire à faire le nécessaire pour prévenir et détecter la corruption et enquêter à son sujet.

Réforme du secteur de la sécurité et état de droit

41. L'ONUDC a dirigé l'élaboration, par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, de la note d'orientation technique intégrée sur la criminalité transnationale organisée et la réforme de l'appareil de sécurité qui a été

publiée en 2016. Cette note aide les praticiens à intégrer des mesures de lutte contre la criminalité organisée et la corruption à cette réforme et, partant, à renforcer l'état de droit et à promouvoir les droits de l'homme.

42. En mai 2017, l'ONUDC a tenu à l'intention des agents du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et de la Force de police permanente du Département des opérations de maintien de la paix un atelier sur l'intégration des programmes de lutte contre la corruption dans l'action de renforcement des institutions de justice pénale au lendemain de conflits. Il a en outre poursuivi sa collaboration avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et donné des conférences sur les risques de corruption et leurs incidences sur les questions de défense. De plus, il a participé au Panama au cinquième Congrès international sur la criminalité, lors duquel ont été abordées les politiques régionales de sécurité publique et les nouvelles approches adoptées face à la criminalité organisée. Il a aussi fait des exposés devant des représentants de l'armée allemande et du Defense Institute of International Legal Studies des États-Unis d'Amérique, en 2016 et 2017 respectivement.

D. Secteur privé

43. La Conférence n'a cessé de reconnaître le rôle essentiel que joue le secteur privé dans l'action visant à prévenir et combattre la corruption et les conséquences considérables que celle-ci a sur ce secteur. La coopération avec le secteur privé était évoquée dans la résolution 6/6 en rapport avec les activités relatives à la passation de marchés et avec la formation théorique. La Conférence a en outre adopté la résolution 6/5, intitulée "Déclaration de Saint-Pétersbourg sur la promotion des partenariats public-privé visant à prévenir et combattre la corruption". Concernant les activités de soutien et de collaboration déployées par l'ONUDC auprès du secteur privé pour prévenir et combattre la corruption, des informations plus détaillées figurent dans le rapport sur l'assistance technique (CAC/COSP/2017/3).

E. Société civile et jeunesse

44. Dans sa résolution 6/6, la Conférence a de nouveau reconnu que, si les États parties étaient responsables de l'application de la Convention, la promotion d'une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité et la prévention de la corruption incombaient à tous les acteurs, et que ces responsabilités étaient notamment de promouvoir la participation active de personnes et groupes extérieurs au secteur public, comme la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations locales, conformément à l'article 13 de la Convention.

Organisations de la société civile

- 45. Dans le cadre de la plupart de ses activités et projets, l'ONUDC a continué de promouvoir la participation aux initiatives de lutte anticorruption de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les médias et les jeunes.
- 46. Au titre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique a été lancé le premier atelier de lutte contre la corruption s'adressant aux organisations de la société civile de la région. Il a réuni des participants venus de 13 pays insulaires du Pacifique et a porté sur l'engagement citoyen, la responsabilité sociale, la Convention et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, des ateliers nationaux sur le thème de l'intégrité ont été organisés avec des fédérations d'organisations non gouvernementales aux Fidji, aux Îles Marshall, aux Îles Salomon, à Kiribati, en Micronésie (États fédérés de), à Nauru, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Tonga, aux Tuvalu et au Vanuatu.
- 47. Dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, quatre organisations de la société civile des Fidji, de Kiribati, de Nauru et des Tonga ont bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre de projets axés sur la responsabilité sociale

V.17-05904 **9/17**

dans ces pays. L'objectif était de promouvoir un renforcement de la transparence et de la responsabilité au sein des administrations nationales et locales, et de fournir aux citoyens des services de qualité.

- 48. Le 9 décembre 2015, l'ONUDC et le PNUD ont organisé une manifestation commune pour marquer la Journée internationale de la lutte contre la corruption. Plus de 80 bureaux extérieurs de ces deux organismes ont reçu le matériel de campagne et mis en place divers événements nationaux et activités locales. Ces actions étaient renforcées par une campagne en ligne ("#breakthechain") qui a touché plus de 600 000 personnes par l'intermédiaire de différents médias sociaux. En 2016, une nouvelle campagne pluriannuelle intitulée "Unis contre la corruption" a été lancée pour sensibiliser au fait que la corruption constituait un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette campagne, diffusée largement et en plusieurs langues sur les médias sociaux, a touché plus de 54 millions de personnes (soit plus que toute autre campagne de l'ONUDC à ce jour). L'ONUDC et le PNUD ont par ailleurs accordé 13 petites subventions à des organisations de la société civile du Pacifique pour leur permettre de célébrer la Journée internationale de la lutte contre la corruption en 2015 et en 2016.
- 49. Afin de renforcer l'aptitude de la société civile à contribuer à l'application de la Convention et à son Mécanisme d'examen, l'ONUDC et la Coalition de la société civile pour la Convention ont déjà dispensé une formation au Mécanisme à 286 représentants de la société civile issus de 101 pays.

Jeunesse

- 50. Dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, une vaste collaboration a été établie avec le Conseil de la jeunesse du Pacifique et les conseils et organisations nationaux de la jeunesse pour sensibiliser le public à la corruption. L'ONUDC a notamment participé à un atelier de mobilisation de la jeunesse organisé conjointement par le PNUD et le Ministère fidjien de la jeunesse et des sports, contribuant aux discussions sur l'intégrité, la responsabilité et la transparence dont il est rendu compte dans le document final sur les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés.
- 51. Au titre du Projet régional également, un spécialiste de la jeunesse du Pacifique a été engagé pour apporter un soutien accru aux jeunes qui s'impliquent dans des initiatives de lutte contre la corruption. De multiples activités et ateliers nationaux sur le thème de l'intégrité ont été organisés pour les jeunes aux Fidji, à Kiribati, au Samoa, aux Tonga, aux Tuvalu et au Vanuatu. Dans le prolongement de ces activités, les participants ont créé des groupes actifs de jeunes s'occupant de lutte contre la corruption à Kiribati et aux Tonga.
- 52. En avril 2016, le Projet régional de lutte contre la corruption et le Forum de la jeunesse du Pacifique, soutenus par l'initiative de l'ONUDC sur l'éducation pour la justice et la Washington and Lee University, ont organisé le Laboratoire régional d'innovation en matière de lutte contre la corruption destiné à la jeunesse. Cet événement, qui a rassemblé 23 jeunes représentant 13 pays et territoires insulaires du Pacifique, était axé sur la conception de solutions novatrices face aux défis posés par la corruption dans certains domaines d'action déterminés.
- 53. En 2015, l'ONUDC a mis au point une méthode originale pour promouvoir une culture de la légalité dès le plus jeune âge au Mexique. En s'appuyant sur l'évaluation de 19 programmes locaux, il a établi une "méthode de renforcement de la citoyenneté" conçue comme une stratégie de prévention complète.
- 54. En mars 2016, il a appuyé l'expérimentation à Maurice, à l'intention de lycéens, d'une simulation de conférence des États parties à la Convention. Cette simulation, qui a réuni des lycéens de 45 écoles du pays, a permis de sensibiliser les esprits et d'adopter une résolution fictive que le Gouvernement a fait distribuer en tant que document de séance au Groupe d'examen de l'application à sa septième session (CAC/COSP/IRG/2016/CRP.6).

Journalistes

- 55. Dans le cadre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, un atelier destiné aux journalistes de la région a été organisé en août 2015 pour mieux faire connaître la Convention et le rôle des médias dans la lutte contre la corruption. À l'issue de cet atelier, les participants ont produit plus d'une trentaine de reportages et d'articles relatifs à la lutte contre la corruption (pour la radio, la télévision et la presse notamment). En février 2016, l'ONUDC et l'Association nigériane de lutte contre la corruption ont coorganisé au Niger, à l'intention de 40 participants issus des médias, une action de sensibilisation sur la Convention et sur deux projets de lois anticorruption en cours d'élaboration dans le pays.
- 56. En avril 2016, l'ONUDC a appuyé l'adoption d'un plan stratégique destiné à la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest, lors d'une réunion accueillie par l'Open Society Institute for West Africa à Dakar. En partenariat avec la Cellule, il a en outre organisé un atelier sur le journalisme international d'investigation dans la région du Sahel, qui s'est déroulé en avril 2017 au Burkina Faso et qui a réuni des journalistes de toute l'Afrique de l'Ouest ainsi que des experts internationaux.

F. Initiatives pédagogiques

- 57. Conformément aux résolutions 6/6 et 6/10 de la Conférence, l'ONUDC continue d'apporter son appui à des initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption et à l'application du paragraphe 1, alinéa c), de l'article 13 de la Convention dans le cadre de deux initiatives éducatives importantes: l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption et l'initiative sur l'éducation pour la justice. La première est un projet collaboratif dirigé par l'ONUDC qui rassemble des universités, des organisations internationales et des gouvernements pour promouvoir l'intégration de la lutte contre la corruption dans les programmes universitaires du monde entier. À ce jour, plus de 400 universités se sont activement investies dans ces activités, qui ont abouti à la mise au point d'un outil pédagogique complet, la liste de ressources de l'Initiative, qui rassemble plus de 1 800 articles, publications et travaux de recherche sur la corruption auxquels les universités peuvent se référer dans le cadre de leurs programmes existants⁴.
- 58. L'une des principales ressources mise au point dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption est le modèle de cours sur la Convention élaboré par l'ONUDC. Il est disponible en ligne gratuitement en anglais, arabe, chinois, espagnol et français⁵, et la version russe le sera prochainement. Ce cours se fonde sur la Convention pour aider les étudiants à comprendre les différentes formes que prend la corruption ainsi que les mesures devant être adoptées pour la combattre efficacement.
- 59. Pour favoriser la création d'un réseau d'entraide entre universitaires enseignant la lutte contre la corruption, l'ONUDC organise des réunions et des ateliers aux niveaux mondial, régional et national. Dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, un colloque mondial, auquel ont participé plus d'une centaine d'universitaires, s'est ainsi tenu à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou en octobre 2015. En partenariat avec le Centre pour l'état de droit et la lutte contre la corruption, l'ONUDC a ensuite organisé au Qatar, en avril 2016, une assemblée générale de l'Initiative pour discuter des méthodes novatrices d'enseignement dans ce domaine et des moyens d'améliorer les ressources disponibles. En juillet 2016, il a offert, dans le cadre de l'Initiative, un atelier national au Burkina Faso pour aider les universités à intégrer des cours de lutte contre la corruption à leurs programmes. La même année, en septembre, il a organisé une réunion régionale de l'Initiative pour plus d'une trentaine d'universitaires de 11 pays de la région

⁴ Disponible à l'adresse https://track.unodc.org/Education/Pages/ACAD.aspx.

V.17-05904 **11/17**

⁵ Disponible à l'adresse www.track.unodc.org/Academia/Pages/AcademicCourse.aspx.

Moyen-Orient et Afrique du Nord. En octobre, des réunions ont été tenues en Fédération de Russie avec l'Institut d'État des relations internationales de Moscou et le Ministère des affaires étrangères pour améliorer la coopération dans le cadre de l'Initiative. En octobre également, une réunion régionale a rassemblé à Tirana plus d'une trentaine d'universitaires d'Europe du Sud-Est. Enfin, une réunion régionale destinée aux universitaires de la région Asie-Pacifique s'est tenue à Singapour en juin 2017.

- 60. Le deuxième projet éducatif majeur de l'ONUDC est l'initiative sur l'éducation pour la justice (E4J)⁶, qui fait partie du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha. L'objectif de cette initiative est d'inculquer une culture de la légalité aux enfants et aux jeunes en mettant à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge sur des sujets liés à la justice pénale et à la prévention de la criminalité, y compris à la lutte contre la corruption, et en intégrant ces sujets aux programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Une étude complète des différentes approches suivies pour dispenser un enseignement sur des sujets liés à la prévention de la criminalité, à la justice pénale et à l'état de droit, dont la lutte contre la corruption, axée plus particulièrement sur l'enseignement primaire et secondaire, a été achevée en décembre 2016. En février 2017, l'ONUDC a organisé des réunions d'experts afin de favoriser le partage de données d'expériences nationales, l'échange d'idées en matière de bonnes pratiques et le recensement des difficultés que présente l'élaboration de matériel pédagogique sur l'état de droit, notamment la lutte contre la corruption, destiné à l'enseignement primaire et secondaire.
- 61. Au niveau du primaire, l'initiative sur l'éducation pour la justice s'attache à promouvoir et enseigner des valeurs telles que l'acceptation, l'intégrité, le respect et l'équité. Le matériel pédagogique en cours d'élaboration contribuera à renforcer la résilience des enfants et à leur donner les moyens de faire preuve d'esprit critique et d'empathie, ainsi que de résoudre des conflits et de travailler en équipe notamment. Ces valeurs et capacités sont jugées fondamentales pour inculquer le refus de la corruption et aider les enfants à trancher des dilemmes d'ordre éthique.
- 62. En ce qui concerne le secondaire, l'initiative soutient actuellement la mise à niveau d'une application pour smartphone devant permettre aux élèves de l'État plurinational de Bolivie de s'informer sur la lutte contre la corruption. En juillet 2017, au titre de cette même initiative, un appel à proposition a été adressé aux organisations de la société civile ainsi qu'aux instituts de recherche ou établissements universitaires pour la conception de jeux éducatifs non électroniques, notamment en rapport avec la lutte anticorruption, et une application de jeu pour smartphone qui inclura des éléments relatifs à la lutte anticorruption a commencé à être mise au point.
- 63. En mars 2017, dans le cadre de l'initiative sur l'éducation pour la justice, un groupe d'experts s'est réuni pour améliorer le soutien apporté aux conférences "l'ONU mise en scène" qui portaient sur des domaines relevant du mandat de l'ONUDC, notamment la corruption, afin de renforcer les connaissances des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur. Un guide à l'intention des organisateurs de ce type de simulations sera diffusé à la fin de l'année 2017. Par ailleurs, l'initiative a permis d'appuyer une conférence internationale "l'ONU mise en scène" que la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies organisait à New York en février 2016 et au cours de laquelle les questions relatives à la lutte contre la corruption ont été abordées avec des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur.
- 64. L'initiative sur l'éducation pour la justice cible aussi l'enseignement supérieur, pour lequel sont élaborés des modules et supports de formation susceptibles d'aider les professeurs dans leurs cours ou travaux de recherche en rapport avec des domaines relevant du mandat de l'ONUDC, notamment la corruption, l'intégrité et l'éthique. En mars 2017, une réunion d'experts a été tenue au titre de l'initiative pour contribuer à l'élaboration de modules de formation universitaire et renforcer les capacités des enseignants. Au cours de l'année, l'ONUDC a organisé une conférence, des séminaires et des ateliers régionaux d'experts sur la lutte contre la corruption, l'intégrité et l'éthique

⁶ Voir http://www.unodc.org/dohadeclaration/fr/topics/education-for-justice.html.

- en Équateur, aux États-Unis d'Amérique, aux Fidji, en France, en Israël, à Maurice et au Nigéria.
- 65. L'ONUDC encourage également les professeurs et les étudiants à réfléchir au thème de la corruption, en animant des conférences dans les universités pour présenter les travaux qu'il consacre à la lutte contre ce phénomène. Il a ainsi donné une série de conférences sur la Convention, le Mécanisme d'examen de son application et la prévention de la corruption à l'intention d'étudiants et de professionnels de l'Association européenne des étudiants en droit, de l'Université argentine John F. Kennedy, de l'École nationale d'administration (France), de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou, de l'Oklahoma State University (États-Unis), de la Regional Academy on the United Nations, de l'Université de Szeged (Hongrie), de l'Académie diplomatique de Vienne, de la Washington and Lee University (États-Unis) et de l'Université du Pacifique Sud (Fidji), entre autres, ainsi qu'à l'intention de représentants des autorités de la région de la mer Noire et du sud du Caucase et de la Korea Management Association (République de Corée).
- 66. L'ONUDC continue de travailler en étroite collaboration avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, notamment en consacrant des conférences à diverses initiatives universitaires. Au Panama, il a collaboré avec l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes afin de proposer une formation postuniversitaire inspirée du modèle de cours sur la Convention de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption.

Plate-forme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption

- 67. L'ONUDC a continué d'actualiser et d'enrichir le portail TRACK (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge), qui offre des informations à jour et des rubriques consacrées à la bibliothèque juridique, à l'enseignement et au secteur privé (www.track.unodc.org).
- 68. Il a continué d'élaborer de nouveaux produits d'information et de proposer de nouvelles versions linguistiques des produits existants, comme indiqué tout au long du présent rapport. Toutes ces ressources peuvent être consultées sur son site Web (www.unodc.org/corruption) et sur le portail TRACK (www.track.unodc.org). L'outil mondial d'apprentissage en ligne pour le secteur privé est désormais disponible dans 24 langues⁷. En janvier 2016, l'ONUDC a lancé une nouvelle formation en ligne sur la lutte contre la corruption, composée de deux modules distincts sur les thèmes "Introduction à la lutte contre la corruption" et "Prévention de la corruption". Ces modules sont d'ores et déjà disponible en anglais et en arabe, et des versions espagnole et française le seront dans les mois à venir⁸.

G. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

Environnement et espèces sauvages

- 69. L'ONUDC a continué d'intégrer la lutte contre la corruption à son Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, en s'efforçant de faire mieux connaître les liens qui existent entre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche, et en fournissant un appui opérationnel direct aux États parties.
- 70. Au niveau mondial, il a contribué à l'organisation de conférences internationales au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, en communiquant des informations et connaissances spécialisées sur la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages. Il a également organisé, aussi bien de manière indépendante qu'avec différents partenaires, des manifestations qui ont eu lieu en marge de la dix-septième session de la Conférence des

⁷ Voir http://thefightagainstcorruption.org/certificate/.

V.17-05904 **13/17**

⁸ Voir www.unodc.org/elearning/frontpage.jsp.

Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud); de la dix-septième Conférence internationale contre la corruption, tenue à Panama; de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech (Maroc); et du Forum mondial 2017 de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte anticorruption. D'autre part, il a établi un document d'information destiné à aider le Groupe des Vingt à élaborer ses principes de haut niveau en matière de lutte contre la corruption liée au commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés.

- 71. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUDC a encouragé l'adoption de mesures de lutte contre la corruption liée aux espèces sauvages lors de trois événements régionaux distincts, auxquels ont pris part des représentants du système judiciaire, des procureurs et des responsables politiques. Dans la région de l'ASEAN, un atelier régional a été organisé aux Philippines sur le renforcement de la coopération en matière de lutte contre la corruption associée à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.
- 72. En Afrique, l'ONUDC met en œuvre de vastes programmes au Botswana, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, en partenariat avec les autorités chargées de la gestion des espèces sauvages, afin d'évaluer les risques de corruption et d'élaborer et appliquer des stratégies visant à réduire ces risques. En outre, conjointement avec le Ministère de la justice des États-Unis, il s'attache à renforcer les capacités des procureurs et des juges chargés des affaires de criminalité liée aux espèces sauvages, notamment pour ce qui est des liens que cette forme de criminalité entretient avec la corruption et le blanchiment d'argent. Jusqu'à présent, six États parties d'Afrique australe et cinq d'Afrique centrale ont participé à ce programme.
- 73. En Asie du Sud-Est, l'ONUDC a établi une liste de contrôle permettant d'évaluer les risques de corruption dans l'industrie du bois. Avec la Commission malaisienne de lutte contre la corruption, il a organisé un séminaire afin d'examiner les problèmes posés par la corruption et la criminalité environnementale et de recenser des mesures à prendre pour s'y attaquer efficacement. Il a également participé en Malaisie, en avril 2016, à la table ronde nationale sur la corruption et la criminalité environnementale, à l'occasion de laquelle les autorités nationales ont mis au point une feuille de route pour lutter contre la corruption associée à cette forme de criminalité.

Intégrité dans le sport

- 74. L'ONUDC a considérablement intensifié son action en faveur de l'intégrité dans le sport. Lors de sa septième réunion, tenue à Vienne du 22 au 24 août 2016, le Groupe de travail sur la prévention de la corruption s'est penché sur la question et a encouragé les efforts visant à faire mieux connaître et mieux comprendre ce problème d'importance croissante.
- 75. L'ONUDC et le Comité international olympique (CIO) ont nettement resserré leur partenariat ces deux dernières années, ce qui leur a permis de produire deux publications sur la manipulation des compétitions sportives: le livret ONUDC/CIO à l'intention des législateurs, intitulé "Model criminal law provisions for the prosecution of competition manipulation" (août 2016), et l'étude qui l'accompagne, intitulée *Criminal Law Provisions for the Prosecution of Competition Manipulation* (février 2017). L'ONUDC a également coopéré avec le CIO et INTERPOL pour l'organisation à Rio de Janeiro (Brésil), en juin 2016, d'un atelier sur la lutte contre la criminalité dans le sport. Il a en outre aidé à rédiger la déclaration du deuxième Forum international pour l'intégrité dans le sport, qui s'est tenu le 15 février 2017 à Lausanne (Suisse).
- 76. Dans le prolongement de ce Forum, l'ONUDC, le CIO, le Conseil de l'Europe, l'OCDE et le Royaume-Uni ont appuyé la mise en place à Paris, le 21 juin 2017, d'une nouvelle initiative, le Partenariat international contre la corruption dans le sport.
- 77. L'ONUDC continue de coopérer avec plusieurs autres organisations et pays en matière d'intégrité dans le sport. Il a notamment apporté son concours à l'Organisation

des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, qui s'est déroulée à Kazan (Fédération de Russie) au mois de juillet 2017. Il a noué de solides liens de collaboration avec l'Italie, notamment en appuyant le projet mis en place par ce pays contre le trucage de matchs et en présentant en janvier 2017 à Milan, en coopération avec le Ministère de l'intérieur, un exposé sur la lutte contre ce phénomène. Il a contribué à une table ronde d'experts sur les politiques en matière de sport organisée par le Secrétariat du Commonwealth en avril 2017. Il a également engagé des discussions avec divers interlocuteurs, dont la Commission européenne, la Confédération asiatique de football et World Rugby, afin de renforcer encore davantage l'intégrité dans le sport. Dans le cadre des travaux qu'il mène avec le Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption et avec le Business-20, l'ONUDC a participé à une réunion d'experts sur ce même thème.

78. En collaboration avec l'International Centre for Sport Security, l'ONUDC a publié en août 2016 un guide de bonnes pratiques dans le domaine des enquêtes sur le trucage de matchs (Resource Guide on Good Practices in the Investigation of Match-Fixing). Par ailleurs, il a participé à un certain nombre d'activités menées par ce même organisme, notamment dans le cadre de son initiative intitulée "Sport Integrity Global Alliance". Des supports de formation en anglais et en russe, basés sur le manuel intitulé Une stratégie pour prévenir la corruption lors des grands événements publics, ont été élaborés et diffusés pour répondre à la menace que constitue la corruption dans l'organisation de grands événements publics.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et programmes des Nations Unies

- 79. Conjointement avec le PNUD, l'ONUDC a continué d'organiser des ateliers de renforcement des capacités pour aider les équipes de pays du système des Nations Unies à intégrer des mesures de lutte contre la corruption dans les programmes des Nations Unies, en particulier dans les Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des ateliers nationaux ont été organisés à l'intention des équipes de pays des Philippines, de la République de Moldova et de l'Ukraine. Ces équipes, composées de représentants de différents organismes des Nations Unies présents dans le pays, ont pris connaissance du rôle catalyseur de la Convention et de la prévention de la corruption dans le développement et la réduction de la pauvreté. D'autre part, au titre du Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique, un appui a été fourni aux fins de l'intégration de mesures anticorruption à la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022), plan-cadre de développement durable concernant 14 pays et territoires insulaires de la région.
- 80. L'ONUDC et le PNUD ont mis à jour les supports de formation afin de les aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'y intégrer de nouvelles données issues de la recherche et des exemples de cas récents. En s'appuyant sur ces travaux, le PNUD, l'ONUDC et l'École des cadres du système des Nations Unies mettront au point une formation en ligne axée sur la lutte contre la corruption, les objectifs de développement durable et la poursuite des cibles associées à l'objectif 16.
- 81. Le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC travaille à la mise au point de méthodes pouvant aider à mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier ceux associés à la gouvernance, à la justice et à la corruption, et il élabore actuellement un manuel consacré aux enquêtes sur la corruption, avec le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice créé conjointement par l'ONUDC et l'Institut national mexicain de statistique et de géographie (INEGI). Par ailleurs, l'ONUDC a participé à plusieurs événements en rapport avec les objectifs de développement durable, apportant des éléments pour démontrer que la lutte contre la corruption favorisait le développement durable.

V.17-05904 **15/17**

Recherche

82. Le Service de la recherche et de l'analyse des tendances a aidé le Bureau national des statistiques du Nigéria à réaliser auprès des ménages une vaste enquête sur la corruption telle qu'elle était perçue par la population. Le rapport analytique issu de cette enquête a été publié en juillet 2017.

Problématique hommes-femmes

83. L'ONUDC continue de considérer la problématique hommes-femmes comme un problème transversal dans ses activités, conformément à une note d'orientation sur la prise en compte généralisée de la question de la parité des sexes dans son travail. Il s'efforce en particulier de recenser et d'intégrer, le cas échéant, les aspects pertinents de l'égalité des sexes dans ses activités de renforcement des capacités et s'intéresse à la participation des femmes aux initiatives de formation.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

- 84. Dans sa résolution 6/6, la Conférence a prié le Secrétariat de continuer, en étroite coopération avec les prestataires d'assistance multilatérale et bilatérale, de fournir une assistance technique aux États parties, en particulier aux pays en développement, sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, en vue de faire progresser la mise en œuvre du chapitre II de la Convention, notamment sous la forme d'une assistance adaptée pour participer au processus d'examen dudit chapitre. Elle a aussi invité les États parties et les autres donateurs à verser des ressources extrabudgétaires aux fins mentionnées dans la résolution, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies. Elle a en outre souligné qu'il importait d'assurer un financement suffisant et adéquat à l'ONUDC afin qu'il puisse répondre à la demande croissante des services qu'il dispense, et encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires adéquates au compte visé à l'article 62 de la Convention, géré dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de prêter aux pays en développement et aux pays à économie en transition l'assistance technique dont ils pourraient avoir besoin pour se doter des moyens d'appliquer le chapitre II de la Convention.
- 85. L'ONUDC a continué de fournir une assistance technique aux États parties pour les aider à appliquer la Convention, tant par des activités d'assistance législative et de renforcement des capacités que par l'élaboration de produits d'information. Cette assistance couvrait l'ensemble de la Convention, mais le présent rapport se concentre sur les initiatives et activités visant l'application de la résolution 6/6 de la Conférence.
- 86. Plusieurs projets mondiaux ont permis à l'ONUDC de fournir des conseils et avis spécialisés aux États parties qui en faisaient la demande; c'est notamment le cas des programmes intitulés "Vers un régime mondial efficace de lutte contre la corruption", "Action commune en vue d'un régime mondial de lutte contre la corruption" et "Programme de mentors pour la lutte contre la corruption". En janvier 2017, l'ONUDC a remplacé ces programmes par un programme mondial global visant à prévenir et combattre la corruption par la mise en œuvre efficace de la Convention à l'appui de l'objectif 16 de développement durable, de façon à cibler et rationnaliser son action. Il a également reçu des financements supplémentaires au titre de plusieurs projets axés sur une région ou un thème particulier, dont le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, le Projet régional ONUDC/PNUD de lutte contre la corruption dans le Pacifique, CRIMJUST et le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.
- 87. Les fonctionnaires employés au siège de l'ONUDC, en particulier les conseillers anticorruption régionaux et nationaux, ont joué un rôle déterminant dans la conduite des initiatives d'assistance technique mentionnées dans le présent rapport. Ils ont permis le déploiement rapide de spécialistes aux niveaux national, régional et mondial et ont facilité la fourniture d'un appui sur place aux États parties. Actuellement, des conseillers

régionaux sont en poste aux Fidji (pour le Pacifique), en Thaïlande (un conseiller pour l'Asie du Sud-Est et un autre chargé à la fois de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre) et au Panama (pour l'Amérique centrale et les Caraïbes). Un conseiller mondial principal est basé à Vienne, et des conseillers nationaux sont actuellement en fonction en El Salvador, au Guyana et au Qatar. En raison d'un manque de ressources, un certain nombre de postes de conseillers ont été supprimés durant la période faisant l'objet du présent rapport, en Afrique du Sud (pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), en Égypte (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), à Vienne (pour les petits États insulaires en développement) et au Mozambique (poste de conseiller national).

- 88. Avec l'aide du personnel en poste au siège, les bureaux extérieurs de l'ONUDC ont mis en œuvre des projets de lutte contre la corruption sur le terrain dans plusieurs pays, dont la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Égypte, El Salvador, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), l'Iraq, le Kenya, le Nigéria, le Panama, le Paraguay et le Timor-Leste, ainsi qu'au Kosovo.
- 89. Si le programme mondial constitue un solide cadre d'exécution, dans la pratique, la fourniture d'une assistance en réponse aux demandes reçues est souvent freinée voire empêchée par le manque de fonds pouvant être consacrés à une région ou un domaine thématique donné. En effet, une part importante des contributions extrabudgétaires fournies à l'appui de projets sont affectées à une zone géographique ou à une question thématique spécifique, ce qui limite la capacité de l'ONUDC à satisfaire les besoins d'assistance technique recensés et les demandes reçues. Par conséquent, un soutien renforcé à long terme de la part des partenaires de développement et autres donateurs est indispensable pour que les conseillers régionaux et nationaux puissent poursuivre leur action. Les connaissances de l'ONUDC sont très prisées par les États parties ainsi que par les autres acteurs concernés, comme le prouve le nombre croissant de deman des d'assistance. Cette tendance devrait se poursuivre lors du second cycle du Mécanisme d'examen de l'application.

IV. Conclusions et recommandations

- 90. La Conférence souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 6/6 et proposer des mesures qu'il conviendrait d'adopter à l'avenir. À cet égard, elle pourrait également décider de s'appuyer sur les conclusions et recommandations que le Groupe de travail sur la prévention de la corruption a formulées lors de ses précédentes réunions.
- 91. La Conférence souhaitera peut-être souligner que l'ONUDC a besoin d'un financement suffisant et de ressources extrabudgétaires pour continuer de fournir des services d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux national, régional et mondial. Elle souhaitera donc peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en menant leurs propres initiatives, en collaborant et en mettant à disposition des ressources financières, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires qui s'étalent sur plusieurs années et dont l'utilisation est définie de façon souple.

V.17-05904 17/17